

ARRÊTÉ 09-1P

32504673

2013-03-19

13:29:47

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale de Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est» est modifié en:

- Rezonant la propriété portant le NID 70358122 situé au 1656, route 133 à Grand-Barachois de la zone RR (Résidentiel rurale) à la zone CG (Commerce général) afin de refléter l'usage réel du terrain qui est un ancien magasin général.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE:

Le 19 mars 2013
Date

DEUXIÈME LECTURE EN INTÉGRALITÉ :

Le 18 mars 2013
Date

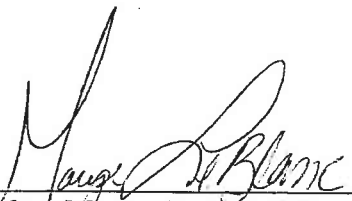
TROISIÈME LECTURE ET ADOPTION:

Le 18 mars 2013
Date

J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de Westmorland Nouveau-Brunswick

I certify that this instrument is registered or filed in the Westmorland County Registry Office, New Brunswick

MAR 19 2013 13:29:47
date/time
32504673
number
Maryse Melançon
Registrar-Conservateur


Mme Maryse LeBLANC, mairesse


Mme Christine LeBLANC, greffière

